

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement RUE DE L'ORME GATEAU

Le Maire de la ville de Semoy,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
Vu l'arrêté n°110/2017 de la commune de Semoy en date du 4 août 2017 portant refus de transfert de certains pouvoirs de police administrative spéciale au Président d'Orléans Métropole
Vu la demande présentée par l'entreprise TPE 45 – chez Sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY Cédex en vue des travaux d'aménagement de la nouvelle centrale POINT P ouverture d'une nouvelle entrée et abattage d'arbres.
CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

A compter du **28/08/2023** pour une durée de **2 jours (calendaires)**, La chaussée sera rétrécie dans les deux sens de circulation, largeur de voie maintenue 5m. La vitesse sera limitée à 30km/h. Le dépassement sera interdit.

ARTICLE 2 :

La signalisation sur la voie publique aux abords de la zone d'interdiction sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incomberont à **l'entreprise qui réalise les travaux.**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié aux lieux habituels et aux extrémités de la zone d'interdiction. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Président d'ORLEANS METROPOLE,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Monsieur le Policier Municipal,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux,
- L'Adjoint au Maire chargé des Travaux,
- L'entreprise TPE 45,

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Semoy, le 21 août 2023



Pour le Maire empêché
Laurent BAUDE

Patricia BLANC
Adjointe en charge de la ville en transition
et vie associative



Publication numérique le 18/09/2023

